

SERVICE : POLICE MUNICIPALE

**TRAVAUX DE MODIFICATION DU BRANCHEMENT GAZ
115 ET 121, RUE RAIMU
SFM TERRASSEMENT**

Nous, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,
Vu le code de la route,
Vu le code de la voirie routière,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté ministériel du 20 Octobre 2008 relatif à la signalisation temporaire,
Vu notre arrêté n° 92 du 17 février 2015 réglementant la circulation routière, le stationnement et ses modificatifs,
Vu la demande du 16 octobre 2018 de l'entreprise SFM TERRASSEMENT - M. Steven FIGHIERA – sise : 199,
Chemin des Banquets – 83790 PIGNANS (e-mail : sfm.terrasssement@orange.fr),
Considérant qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité à l'occasion des travaux cités en objet.

– ARRETONS –

ARTICLE 1° : Les travaux de modification du branchement Gaz – 115 et 121, rue Raimu, sont autorisés :

DU MERCREDI 07 NOVEMBRE 2018 AU JEUDI 08 NOVEMBRE 2018

ARTICLE 2° : Pour permettre la réalisation de ces travaux, le stationnement de tous les véhicules sera interdit au droit du chantier et la voie sera barrée à hauteur de son intersection avec la rue de Renècros.

ARTICLE 3° : L'entreprise sera chargée de baliser la zone de travaux et de prévoir un périmètre de sécurité pour les piétons. **Elle sera tenue également d'aviser les riverains 48 heures avant le début des travaux des restrictions de passage.**

ARTICLE 4° : La signalisation temporaire relative à cette réglementation et les panneaux déviation seront mises en place par l'entreprise chargée des travaux, qui est et demeure, entièrement responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait de son chantier.

ARTICLE 5° : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09.

ARTICLE 6° : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol, le

– 6 NOV. 2018



Jean-Paul JOSEPH,
Maire de Bandol.
Pour le Maire
Valérie BOURON
8^{ème} Adjointe
Déléguée à la Sécurité

Réf. : AP/